

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-167 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 12 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Patricia GRIMAL (à Liliane FALCON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Fabrice VENET (à Jean-Louis GUYADER), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés et suppléés : Max ORSET (par Philippe DEYGOUT), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Marie-Claude REGACHE, Daniel BEGUET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Jean ROSET.

Objet : Renouvellement du conseil de développement de la CCPA

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

Mme Josiane CANARD, membre du bureau chargée de la participation et de la concertation, rappelle que les EPCI de plus de 20.000 habitants doivent obligatoirement créer un conseil de développement (articles L5211-10-1 et L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales).

Un conseil de développement constitue un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle des intercommunalités et en lien avec les communes.

Il donne obligatoirement son avis sur le projet de territoire et les documents de prospective et de planification (SCOT, PLH, PCAET...). La communauté de communes peut le saisir sur toute autre question d'intérêt commun.

Le conseil de développement peut aussi conduire des travaux par auto-saisine, sur tout sujet qui lui semble présenter un intérêt pour le territoire et ses habitants.

Il s'organise librement, dans le cadre d'un règlement intérieur.

Le premier conseil de développement a été créé en 2021, composé de 15 femmes et 16 hommes représentant les différents domaines (économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs) et les différentes parties du territoire.

Les personnes nommées l'ont été jusqu'au 31 décembre 2024. Plus d'une vingtaine d'entre elles ont été assidues jusqu'à présent et ont émis des préconisations et conduit des actions concrètes dans de nombreux domaines, comme nous en avons régulièrement rendu compte ici.

.../...

Il convient de renouveler la composition du conseil de développement. Les membres sortants, comme les élus du bureau communautaire ont été sollicités à cet effet.

Le conseil de développement doit obligatoirement être paritaire. Les conseillers communautaires n'ont pas le droit d'en faire partie.

Même si la Loi ne le précise pas, il est proposé de ne pas retenir des responsables, présidents ou directeurs de structures prestataires, subventionnées, ou en lien contractuel avec la collectivité.

Il vous est proposé d'approuver la composition suivante pour notre deuxième conseil de développement. Les membres sont désignés pour une durée de trois ans : 2025-2026-2027. Une liste complémentaire pourra être adoptée ultérieurement si le besoin s'en fait sentir.

Compte tenu de l'expérience du premier conseil, il ne serait pas proposé de créer des suppléants.

Anciens membres du conseil de développement (titulaires ou suppléants) souhaitant poursuivre leur mission (9 hommes – 4 femmes)

- M. Pierre-Yves MAISONNEUVE, ancien chef d'entreprise et directeur d'association économique - Ambérieu-en-Bugey
- M. Patrice BUTAYE, administrateur MJC - Ambérieu-en-Bugey
- Mme Agnès ROLLET, ancienne présidente de la mission locale - Lagnieu
- M. Daniel BIZERAY, ancien directeur du centre de rencontres - Ambronay
- Mme Danièle MAUFFREY, enseignante et co-présidente d'association culturelle - L'Abergement-de-Varey
- M. Jean-Philippe MISSILLIER, du réseau des DDEN - Vaux-en-Bugey
- Mme Laetitia PAGE, présidente d'association de parents d'élèves - Lagnieu
- Mme Cindy MEYER, directrice de centres de loisirs - Lagnieu
- M. Thibault DATRY, chercheur à l'INRAE - Saint-Rambert-en-Bugey
- M. Philippe GILOTTE, recherche et innovation à Plastic Omnium - Bénonces
- M. Gilbert GROSCLAUDE, association d'histoire locale - Chazey-sur-Ain
- M. Frédéric SARNELLI, responsable développement - Bourg-Saint-Christophe
- M. Gérard MARMONNIER, boucher retraité - Chazey-sur-Ain

Nouveaux membres proposés pour faire partie du conseil de développement (6 hommes – 11 femmes)

- M. Olivier COCHE, éleveur - Ambronay
- Mme Corinne JOSSERAND - Villieu-Loyes-Mollon
- Mme Marie CABARET LAMPIN, responsable projets industriels - St-Rambert-en-Bugey
- M. François COUROUBLE, vétérinaire retraité - L'Abergement-de-Varey
- Mme Maryvonne HERRENKNECHT, médecin retraitée - Pérouges
- M. Denis SOUCHON, retraité du corps diplomatique - Charnoz-sur-Ain
- Mme Sandrine LEGALL, restauratrice - Ambérieu-en-Bugey
- Mme Iris PREMILIEU, bénévole en bibliothèque - St-Maurice-de-Rémens
- Mme Suzy PROST, professeure retraitée - Argis
- Mme Françoise ROBIN, directrice Espace de Vie Sociale - Serrières-de-Briord
- M. Renaud COLIN, entrepreneur - Ambérieu-en-Bugey
- M. Jean-Louis GREAU, ouvrier qualifié - Saint-Vulbas
- M. Martin THIBAUT - Pérouges
- Mme Birgit OFFROY, éditrice - Montagnieu
- Mme Coline LLOBET - Tenay
- Mme Mathilde PERRAULT-ARCHAMBAULT, autrice jeunesse - Chazey-sur-Ain
- Mme Clotilde JUNG - Charnoz-sur-Ain.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 68 voix pour, 1 voix contre (M. Joël GUERRY) et 1 abstention (M. Jehan-Benoît CHAMPAULT) :

- APPROUVE la nouvelle composition du conseil de développement, en précisant que les membres nommés le sont jusqu'au 31 décembre 2027.
- PRECISE que la communauté de communes apporte les moyens matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement du conseil de développement, et notamment l'animation des réunions dans la limite de quatre réunions plénières par an et huit réunions en groupes restreints.
- PRECISE que les frais de déplacement des membres du conseil de développement, entre leur domicile et le lieu des réunions, peuvent être remboursés sur leur demande.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 décembre 2024
Publiée le 17 DEC. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

